

**LA CRISE  
FISCALE  
QUI VIENT  
BRIGITTE  
ALEPIN**



**v1b éditeur**

LA CRISE FISCALE QUI VIENT  
de Brigitte Alepin  
est le neuf cent trente-neuvième ouvrage  
publié chez VLB ÉDITEUR  
et le cinquantième  
de la collection « Partis pris actuels »

Même si j’assume la responsabilité complète de sa teneur, ce livre est le résultat d’un travail d’équipe que je n’aurais pu mener à bien toute seule. Je tiens donc à remercier chaleureusement :

M<sup>e</sup> Julie Larocque, mon adjointe, avocate, fiscaliste et analyste douée;  
Chanel et Maxime Alepin, étudiants en droit à l’Université d’Ottawa,  
qui me rassurent sur la valeur de la relève;

Robert Laliberté, directeur littéraire au groupe Ville-Marie Littérature, qui m’a accompagnée dans la mise au point du texte.

B. A.

VLB éditeur bénéficie du soutien de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) pour son programme d’édition.

Gouvernement du Québec – Programme de crédit d’impôt pour l’édition de livres – Gestion SODEC.

Nous reconnaissons l’aide financière du gouvernement du Canada par l’entremise du Programme d’aide au développement de l’industrie de l’édition (PADIÉ) pour nos activités d’édition.

Nous remercions le Conseil des Arts du Canada de l’aide accordée à notre programme de publication.

# LA CRISE FISCALE QUI VIENT

De la même auteure

*Ces riches qui ne paient pas d'impôts*, Montréal, Éditions du Méridien, 2004.

Brigitte Alepin

# La crise fiscale qui vient

**vib éditeur**

Une compagnie de Quebecor Media

VLB ÉDITEUR

Groupe Ville-Marie Littérature inc.  
Une compagnie de Quebecor Media  
1010, rue de La Gauchetière Est  
Montréal (Québec) H2L 2N5  
Tél. : 514 523-1182  
Télec. : 514 282-7530  
Courriel : vml@sogides.com

Maquette de la couverture: Martin Roux  
Photos de la couverture: istockphoto.com

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives  
nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada  
Alepin, Brigitte

La crise fiscale qui vient  
(Collection Partis pris actuels)  
Comprend des réf. bibliogr.

ISBN : 978-2-89649-290-9

1. Recettes fiscales. 2. Politique fiscale. 3. Planification fiscale. 4. Impôt –  
Administration et procédure. I. Titre. II. Collection : Collection Partis pris actuels.  
HJ2318.3.A43 2011 336.2 C2010-942486-7

DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS :

• Pour le Québec, le Canada  
et les États-Unis:  
LES MESSAGERIES ADP\*  
2315, rue de la Province  
Longueuil (Québec) J4G 1G4  
Tél. : 450 640-1237  
Télec. : 450 674-6237  
\*filiale du Groupe Sogides inc.,  
filiale du Groupe Livre Quebecor Media inc.

• Pour l'Europe:  
Librairie du Québec / DNM  
30, rue Gay-Lussac  
75005 Paris  
Tél. : 01 43 54 49 02  
Télec. : 01 43 54 39 15  
Courriel : direction@librairieduquebec.fr  
Site Internet : www.librairieduquebec.fr

---

Pour en savoir davantage sur nos publications,  
visitez notre site : [www.edvlb.com](http://www.edvlb.com)

Autres sites à visiter : [www.edhexagone.com](http://www.edhexagone.com) • [www.edtypo.com](http://www.edtypo.com)  
[www.edjour.com](http://www.edjour.com) • [www.edhomme.com](http://www.edhomme.com) • [www.edutilis.com](http://www.edutilis.com)

---

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2011  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011  
Bibliothèque et Archives Canada

© VLB ÉDITEUR et Brigitte Alepin, 2011  
Tous droits réservés pour tous pays  
ISBN 978-2-89649-290-9

*À mon père Édouard Alepin,  
fils d'immigrant et fier Québécois.  
Ton optimisme et ta persévérance m'inspirent.*

## Liste des sigles

AEI	American Enterprise Institute for Public Policy Research
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ARC	Agence du revenu du Canada
CCOO	Confederación Sindical de Comisiones Obreras
CERI	Canadian Energy Research Institute
CIA	Central Intelligence Agency
CPO	Center for Promise and Opportunity
CTF	Canadian Taxpayers Federation
DTC	Direction des terres de la Couronne
FBI	Federal Bureau of Investigation
FMI	Fonds monétaire international
GAFI	Groupe d'action financière
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (General Agreement on Tariffs and Trade)
GES	Gaz à effet de serre
IBC	International Business Corporation
IED	Investissement direct étranger
LIR	Loi de l'impôt sur le revenu
MRN	Ministère des Ressources naturelles
NINDS	National Institute of Neurological Disorders and Strokes
OCDE	Organisation européenne de coopération économique
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONE	Office national de l'énergie
ONU	Organisation des Nations unies
PIB	Produit intérieur brut
R&D	Recherche et développement
RFE	Réforme fiscale écologique
TEEC	Taxe d'encouragement à l'économie de carburant (Ontario)

TPS	Taxe fédérale sur les produits et services
TRNEE	Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
TVQ	Taxe de vente du Québec
UE	Union européenne

## CHAPITRE PREMIER

# Crise fiscale: Attention! Danger!

Lorsque les guerres ne sont pas religieuses, elles ont souvent pour origine une crise fiscale. L'histoire montre que de telles crises ont contribué à l'éclatement de plusieurs révolutions, dont la Révolution américaine et la Révolution française. Les guerres d'impôts ont aussi leurs héros dont Robin des Bois et, dans une certaine mesure, Thomas Jefferson, le rédacteur de la Déclaration d'indépendance des États-Unis.

L'histoire se poursuit au XXI<sup>e</sup> siècle. Depuis l'an 2000, les manifestations des contribuables sont plus fréquentes que durant le XX<sup>e</sup> siècle. En dix ans, il y a déjà eu plus de manifestations antifiscales que durant le XX<sup>e</sup> siècle dans son ensemble. Et depuis le début de 2010, les contribuables ont déjà marché dans les rues du Canada, des États-Unis, de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne. Chez nos voisins du Sud, les partisans du Tea Party deviennent de plus en plus nombreux, ils manifestent chaque jour devant la Maison-Blanche et leur point de vue est désormais officiellement représenté au Congrès américain.

Au Canada, plusieurs signes suggèrent que le système d'imposition a perdu de son efficacité et demande à être revu. Le fardeau des finances publiques repose sur un groupe de plus en plus restreint de contribuables qui sont imposés de manière excessive; leur colère monte; l'évasion fiscale est un fléau et, pour y faire face, les gouvernements doivent former des brigades spéciales; et les revenus fiscaux ne suffisent plus à boucler les budgets des États – fédéral et provinciaux.

Dans de nombreux autres pays, le système fiscal ne remplit désormais plus son rôle de façon satisfaisante, si bien que c'est finalement à l'échelle mondiale que se pose la question de l'adéquation des systèmes fiscaux traditionnels à une nouvelle réalité. Des acteurs clés s'alarment d'une situation fiscale qu'ils ne jugent pas tolérable. Le pape Benoît XVI évoque l'idée de créer une entité qui réglementerait la situation économique globale. Le président des États-Unis déplore la dette léguée par l'administration Bush et promet aux Américains: « Votre compte de taxes n'augmentera pas d'un cent. »

Lorsque la « machine à revenus » de l'État ne fonctionne plus comme il se doit, le pire devient possible parce que celui-ci ne peut plus assumer les fonctions auxquelles il est destiné. Une telle situation ne peut durer très longtemps sans que cela entraîne de sérieux problèmes économiques, politiques et sociaux.

Ainsi, au Canada, la situation deviendrait rapidement très grave parce qu'en plus d'être le plus gros employeur du pays (250 000 fonctionnaires dans l'administration fédérale et 120 000 membres des Forces armées et de la Gendarmerie royale), l'État est l'unique ou le principal fournisseur d'une multitude de biens et services essentiels tels que la sécurité policière, les soins de santé et l'entretien des routes. Une baisse des revenus de l'État pourrait donc rapidement pousser le pays dans une situation anarchique.

Très grave peut être également la perte de légitimité: lorsqu'un régime d'imposition est perçu comme inefficace ou injuste, on ne peut plus tenir pour acquise l'acceptation volontaire des contribuables de payer leurs impôts. Bien que paradoxale, cette acceptation d'« autototiser » est la pierre angulaire de la liberté proposée dans les sociétés modernes.

L'impôt n'est pas qu'un outil de financement; il peut aussi, par le biais des taxes à la consommation par exemple, inciter les citoyens à adopter certains comportements et à en abandonner d'autres. Ainsi, les taxes sur le tabac, qui représentent plus de 80% du coût des cigarettes, servent à la fois à financer le gouvernement et à diminuer l'attrait du produit.

L'impôt sert aussi à compenser ou à corriger les manques ou défauts qui existent dans les systèmes. Par exemple, les régimes d'imposition permettent d'assurer un bien-être minimum commun à tous les citoyens. Le gouvernement, en fournissant des services égaux à une population qui ne les finance pas de manière égale,

peut ainsi redistribuer la richesse, ce qui atténue quelque peu l'iniquité du système économique et contribue à maintenir la paix sociale.

Les régimes d'imposition doivent donc rester solides. Quand ils sont en péril, ils placent le gouvernement en situation de précarité financière, où lui échappent les moyens de remplir ses fonctions.

### Les crises fiscales dans l'histoire

L'histoire du monde est émaillée de conflits de nature fiscale. Périodiquement, les régimes fiscaux entrent en crise, ils s'ajustent ou ils éclatent. Indépendamment de l'époque et du type de régime fiscal, l'histoire démontre que les contribuables tolèrent mal l'injustice fiscale et qu'un fardeau fiscal trop lourd a été un élément déclencheur important de guerres civiles, voire de guerres entre États.

Des conflits fiscaux sont répertoriés dès le début de notre ère. Par exemple, la grande révolte illyrienne de l'an 6 où le peuple de cette province aurait pris les armes pour ne plus payer les taxes imposées par l'Empire romain. Après trois ans de conflit sanglant, Rome rétablit l'ordre et maintint les taxes.

Parmi les disciples du Christ, qu'il avait recrutés parmi les marginaux et les exclus, il y avait Matthieu, un publicain, c'est-à-dire un percepteur d'impôt, qui exerçait ainsi une profession détestée de tout le monde. Et c'est dans l'Évangile de Matthieu qu'on trouve le célèbre passage où les pharisiens voulant piéger le Christ l'interrogent sur l'obligation de payer des taxes à l'Empire. Jésus demande à voir une pièce de monnaie, puis demande à l'effigie de qui elle a été frappée : « À l'effigie de César. » Et Jésus répond : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Depuis, l'Église a interprété ce passage comme justifiant la distinction entre pouvoir temporel et pouvoir spirituel, et le droit de prélever des impôts pour le pouvoir temporel comme pour le pouvoir spirituel.

En 1382 éclate à Rouen en Haute-Normandie la révolte de la Harelle. Cette année-là avait déjà été marquée par plusieurs manifestations contre le système d'imposition. Cette fois, les sujets du roi s'opposent au rétablissement d'une taxe indirecte sur des produits tels que le vin et le sel. Des centaines de contribuables se rassemblent autour de l'hôtel de ville pour manifester leur désaccord face à cette décision qu'ils trouvent injuste et inutile. Ils marchent dans la ville de Rouen et s'en prennent aux responsables de la

collecte des taxes plutôt que de s'adresser à celui qui a pris la décision, c'est-à-dire au roi. Les marches contre le rétablissement des taxes se transforment en pillages de riches et en contestation globale. Les émeutes se termineront d'elles-mêmes par la demande de pardon des sujets rouennais. Le roi punira la population par quelques décapitations et une hausse des taxes. Ici, l'impôt a joué le rôle d'élément déclencheur dans une révolte contre l'injustice sociale, les disparités entre les riches et les pauvres.

Afin de financer ses multiples guerres, la France du xvii<sup>e</sup> siècle alourdit le fardeau fiscal de ses sujets et amplifie le mécontentement des contribuables. Durant la guerre de Trente Ans (1618-1648), la gabelle, un impôt sur le sel qui est une denrée essentielle à l'époque pour la conservation des aliments, est instaurée dans les régions qui n'y étaient pas encore assujetties. Le peuple souffre en même temps de mauvaises récoltes et de la hausse des prix qui s'ensuit. Ce contexte mène des milliers de paysans à se soulever alors que d'autres préfèrent s'exiler. Le tout aboutit en pillages, incendies et émeutes, en particulier en Normandie et en Provence.

En 1670, dans un contexte terrible de famine et de guerre, des rumeurs concernant l'instauration de nouvelles taxes viennent aux oreilles des habitants de Montpellier. On parle de taxes sur les chapeaux, les souliers, le travail de la terre, les nouveau-nés, etc. Les paysans se rallient, se nomment un chef, Anthoine du Roure, et s'en prennent aux agents du fisc et aux privilégiés. Après quelques mois, leur révolte est écrasée par l'armée du roi.

La révolte du papier timbré, en 1675, tire son nom d'une des nouvelles taxes imposées par le roi de France sur le papier timbré qui doit être utilisé pour authentifier les documents juridiques, tels les testaments et les contrats. On instaure en même temps des taxes sur le tabac et les objets en étain. Le soulèvement a principalement lieu en Basse-Bretagne. Les revendications sont consignées dans des Codes paysans. Les auteurs y réclament un accès gratuit à la justice, l'abolition des taxes seigneuriales et de la dîme du clergé, etc. La révolte cesse avec l'arrivée des troupes royales.

Le Boston Tea Party, en 1773, marque le début des affrontements entre Britanniques et Américains qui mèneront à l'indépendance des États-Unis. *No taxation without representation!* Voilà le principe que font valoir les colonies anglaises d'Amérique du Nord qui désirent être représentées au parlement de Westminster et ainsi pouvoir voter sur les questions les concernant. Indignés par la taxe

britannique sur l'importation de thé dans les colonies américaines, des habitants de Boston se déguisent en Amérindiens et jettent à l'eau la cargaison de thé de trois navires. Le roi George III ordonne la fermeture du port de Boston jusqu'à ce que tous les coûts soient remboursés. Cette décision de Londres est perçue par les colonies comme une déclaration de guerre, avec les conséquences que l'on sait.

Plusieurs facteurs ont déclenché la Révolution française, dont l'iniquité de traitement des citoyens français dans le cadre de leur obligation fiscale envers le roi. Le tiers état devait supporter tous les impôts payables au roi, tandis que le clergé et la noblesse en étaient exemptés. L'un priait pour le roi, alors que l'autre payait ses impôts par un appui militaire, communément appelé « l'impôt du sang ». Pour le tiers état, cette situation était inéquitable et justifiait l'usage de la force pour tenter d'en changer les modalités.

En matière de fiscalité, la Révolution française porte bien son nom. Elle a tout changé sur son passage, y compris les fondements du régime d'imposition et l'assiette fiscale. La ferme générale, l'organisation de l'époque chargée de collecter les taxes au nom du roi, a été abolie et les fermiers généraux guillotins. En remplacement, le Parlement a pris le contrôle des impôts, il a mis fin à tous les privilèges fiscaux et une véritable administration a été mise en place. Le peuple avait pour objectif l'égalité contributive *proportionnelle* et formalisa sa vision à l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. »

Le peuple sortit relativement gagnant de ce conflit et la Révolution marqua la fin de la monarchie absolue en France. Les charges fiscales étaient si élevées sous l'Ancien Régime que, lorsque Tocqueville visita le Bas-Canada en 1831, il constata avec étonnement que la taille, un impôt qui n'avait jamais été appliqué en Nouvelle-France, y avait encore mauvaise réputation : « Les paysans se souviennent de l'état de sujétion dans lequel on les tenait sous le gouvernement français. Il y a surtout un mot qui est resté dans leur mémoire comme un épouvantail politique, c'est la *taille*. Ils ne savent plus précisément quel est le sens du mot, mais il représente toujours pour eux une chose insupportable. Je suis convaincu qu'ils prendraient les armes si on voulait établir une taxe quelconque à laquelle on donnât ce nom<sup>1</sup>. »

## Table

Liste des sigles . . . . .	9
CHAPITRE PREMIER	
Crise fiscale: Attention! Danger! . . . . .	11
CHAPITRE II	
De moins en moins, jusqu'à plus rien . . . . .	29
CHAPITRE III	
Les paradis, c'est l'enfer! . . . . .	49
CHAPITRE IV	
Shopping sans frontières . . . . .	73
CHAPITRE V	
Charité mal ordonnée . . . . .	81
CHAPITRE VI	
Le périlleux virage d'une fiscalité verte au Canada . . . . .	105
Conclusion . . . . .	131
ANNEXE I	
Les principaux outils de fiscalité verte . . . . .	133
ANNEXE II	
Le guide fiscal vert canadien 2010 . . . . .	137
Notes . . . . .	143

Cet ouvrage composé en Céleste corps 11 a été achevé d'imprimer au Québec  
le trois février deux mille onze sur papier Enviro 100 % recyclé  
pour le compte de VLB éditeur.



collection  
Partis pris actuels

Les régimes d'imposition actuels – les systèmes d'impôts, taxes et tarifs par lesquels les gouvernements financent leurs activités – ne suffisent plus à couvrir les dépenses des États, parce qu'ils ne sont plus adaptés à notre époque. Dans les deux dernières décennies, la mondialisation de l'économie et le développement de l'internet ont complètement changé la donne. Les pays sont désormais en concurrence les uns avec les autres pour attirer les multinationales, si bien que l'impôt sur les sociétés est en voie de disparition. Les mieux nantis réussissent maintenant à soustraire au fisc une part majeure de leur fortune, soit dans le circuit douteux des paradis fiscaux, soit dans des fondations de charité apparemment plus respectables. La croissance exponentielle du commerce électronique prive en outre les gouvernements d'importantes taxes de vente. L'assiette fiscale se trouve donc à diminuer constamment et la classe moyenne est sollicitée bien au-delà de sa capacité de payer. Bref, une crise fiscale d'une ampleur sans précédent est à nos portes. Et cela, sans compter la crise environnementale qui obligera à revoir les régimes d'imposition pour favoriser les comportements écologiquement responsables.

L'auteure expose tous ces changements, en s'efforçant de ne pas prendre position dans les débats idéologiques qu'ils soulèvent. Son but est de présenter un tableau le plus objectif possible de la situation. Le lecteur pourra ensuite mieux juger des solutions qu'il aimerait voir mettre en place par les politiques.



**Brigitte Alepin,**  
comptable agréée,  
fiscaliste, titulaire d'une  
maîtrise en administration  
publique de Harvard, est  
régulièrement appelée  
comme experte à conseiller  
les organisations et à  
commenter les  
politiques fiscales à la  
radio et à la télévision.